

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 23 juin 2025 à 18h30

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 23 juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de TRACY-SUR-LOIRE, légalement convoqué le 13 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Sylvain COINTAT, Maire.

Etaient présents :

M. Alain CAILBOURDIN, Mme Dominique BASSINO, *Adjoints au Maire*
Mme Marie BACZYK, Mme Emmanuelle BONARD, Mme Marina GAUDRY, M. Ludovic GRIGNAC, M. Xavier JUHEL et
Mme Magali METENIER, *Conseillers Municipaux*.

Etaient excusés :

Mme Annick PIVERT ayant donné pouvoir à Mme Marina GAUDRY.
Mme Annie CROCHET, M. Christophe DELOUBES, M. Aurélien JEUNET, Mme Delphine JOUINOT et M. Gérard MARIE,
absents excusés.

Les procès-verbaux des réunions du 7 avril 2025 et du 11 juin 2025 sont adoptés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Décision modificative
- Liaison Tracy / Saint-Satur – Demande de subvention
- Questions diverses

1. Décision modificative

Lors de la génération du budget primitif, les restes à réaliser n'ont pas été reportés au centime près soit 0,24 €. Il convient donc de les intégrer.

Par ailleurs, des réajustements budgétaires sont nécessaires suite à l'achat d'une table de pique-nique et l'évolution des logiciels Berger-Levrault.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

De procéder aux réajustements budgétaires suivants :

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
FONCTIONNEMENT		
D 023 : Virement à la section d'investissement		1 350,24 €
D 61558 : Entretien sur matériel roulant	1 520,24 €	
D 673 : Titre annulé (sur exercices antérieurs)		170,00 €
INVESTISSEMENT		
D 2051-143 : Logiciels Berger-Levrault		350,00 €
D 21538-182 : Aqueduc des Loges		0,24 €
D 2188-174 : Table de pique-nique		1 000,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		1 350,24 €

Délibération n° 2025-10

2. Liaison TRACY / SAINT-SATUR – Demande de subvention au titre de NATURE ACTIVE

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'une liaison douce entre la gare de Tracy-sur-Loire et le pont de Saint-Satur, dont le coût prévisionnel est estimé sur la base de devis, d'un estimatif au stade études à 127 000 € HT soit 152 400 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département au titre de Nature active.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
---------	--------------	-------------------------	------

Financements publics			
État	DETR-DSIL	25 400,00 €	20,00 %
Département	Amendes de police	38 100,00 €	30,00 %
Région	Nature active	24 000,00 €	18,90 %
Auto-financement			
Fonds propres		39 500,00 €	31,10 %
Commune de Saint-Satur		26 300,00 €	
Commune de Tracy-sur-Loire		13 200,00 €	
Total HT		127 000,00 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : premier semestre 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : deuxième semestre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 127 000,00 € HT.

Approuve le plan de financement exposé.

Sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre de Nature active et des subventions auprès des cofinanceurs mentionnés dans le plan de financement.

Autorise le Maire à produire et signer tous les documents nécessaires à l'attribution des subventions visées.

Donne tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

TOUR DE TABLE

- Mme BONARD signale que des déchets très importants ont été déposés sur les bords de Loire. Elle demande si les agents communaux pourraient aller les ramasser avec le godet. Le chemin n'étant pas répertorié sur le cadastre, il appartient aux riverains des parcelles qu'il traverse. M. le Maire propose de rencontrer les riverains lors d'une réunion et de leur demander de bien vouloir entretenir leurs terrains.
- M. CAILBOURDIN informe que les tables de pique-nique et les bancs sont arrivés. Une table sera installée aux Loges et la deuxième au Bourg de Tracy. Deux bancs seront disposés à la salle polyvalente et le troisième devant le mur du cimetière.

Par ailleurs, il explique que suite à une intrusion dans son terrain, M. Mickaël PAJON souhaite refaire sa clôture qui est mitoyenne avec l'aire de jeux et il demande si la commune peut participer à hauteur de 50 % des frais. Le devis réalisé par AVENIR PAYSAGE s'élève à environ 7000 €. Les travaux sont prévus en deux tranches en 2026 et 2027. Les élus émettent un avis favorable mais ils demandent d'autres devis.

Troisième point, plusieurs devis ont été demandés pour refaire la toiture de l'église mais les montants sont très différents selon la reprise ou non de la charpente. Les avis étant différents, il serait intéressant de demander l'avis d'un spécialiste afin de mieux tabler les travaux à faire.

- Mme BASSINO informe qu'elle a été porter plainte à la gendarmerie suite aux vols de panneaux « Boisgibault ».
- M. GRIGNAC signale qu'un camion stationne toujours sur les bords de Loire au niveau du Bourg de Tracy.
- Mme BACZYK explique que la commission des affaires sociales a commencé à rendre visite aux aînés.

Fin de la séance à 20h00.

Le Maire,
Sylvain COINTAT.